



Lignes directrices **Bourse de recrutement pour étudiants internationaux**

Numéro : **4201**
Section : **Droits de scolarité, frais et bourses**
Responsable : **Directeur général - Finances et Infrastructures**
Entrée en vigueur : **2012-03-12**
Dernière révision : **2018-12-06**

1. Admissibilité

Les étudiants internationaux peuvent bénéficier du programme de bourses de recrutement pour étudiants internationaux offert par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

À noter que ce programme exclut les étudiants qui profitent d'une entente entre le CCNB et leur pays d'origine, si l'entente influe sur les droits de scolarité.

2. Règlements

1. La bourse de recrutement de 1000 \$ s'adresse aux étudiants internationaux rencontrant les critères d'admissibilité ci-dessous.
2. La bourse est applicable directement sur les droits de scolarité.
3. Le montant de la bourse peut changer sans préavis.
4. La bourse s'applique aux droits de scolarité à raison d'un montant égal par session, plus précisément lorsque les deuxième et troisième versements des droits de scolarité sont dus.
5. La bourse est renouvelée automatiquement en 2e et 3e année du programme, s'il y a lieu, pourvu que les critères d'admissibilité soient respectés.
6. Le CCNB pourrait accorder plus d'une bourse à un étudiant international qui s'inscrit dans plus d'un programme au cours de différentes années collégiales.
7. Aux fins d'impôt, le CCNB fera parvenir à l'étudiant un T4A.

3. Critères d'admissibilité

1. Être titulaire d'un permis d'études
2. S'inscrire à temps plein au CCNB dans un programme régulier d'au moins 32 semaines et menant à

un certificat ou un diplôme.

3. Satisfaire aux critères et aux conditions d'admissibilité en vertu de la politique et de la procédure du CCNB sur l'Admission des candidats internationaux.

4. Traitement de la demande

Tout étudiant international est admissible automatiquement à une bourse de recrutement s'il confirme l'acceptation de son admission au Service de l'admission collégial (SAC), et s'il satisfait aux critères et aux conditions d'admissibilité.

5. Politiques et procédure connexes

Titre	Type	Responsable
Admission des candidats internationaux	Politique	1er vice-président
Droits et frais de scolarité	Politique	Directeur général - Finances et Infrastructures
Processus d'admission des candidats internationaux	Procédure	1er vice-président

Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.